



Compagnie Topèng

Conditions générales de vente

1. - CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente sont conclues entre :

- La Compagnie Topèng, Association Loi 1901, immatriculée au Répertoire des entreprises et des Etablissements sous le numéro 894 820 695 00019 et déclarée en Préfecture N° W133034762 ayant son domicile au 9 Impasse Sambuc - 13007 Marseille, ci-après désignée « la Compagnie Topèng » ou « la Direction »,

et

- Toute personne ayant commandé une prestation fournie par la Compagnie Topèng, ci-après désignée « le Stagiaire » via le site internet www.compagnietopeng.fr ou via la plateforme HelloAsso ou directement auprès de la Direction.

2. - OBJET

Les stipulations des présentes conditions générales de vente expriment l'intégralité de l'accord conclu entre la Compagnie Topèng et le Stagiaire. Elles prévalent sur tout document contradictoire et/ou antérieur à sa signature.

Le Stagiaire déclare avoir pris connaissance et accepte sans réserve les présentes conditions générales de vente avant le paiement de sa commande. Le client renonce à se prévaloir de tout document contradictoire.

3. - MODALITE D'INSCRIPTION

Les inscriptions sont proposées toute l'année dans la limite des places disponibles. L'âge minimum requis est de 18 ans.

La Compagnie Topèng se réserve le droit de procéder à l'annulation du Stage ou de l'Atelier pour effectif insuffisant. Les Stagiaires concernés seront informés avant le début du Stage ou de l'Atelier.

3.1 Atelier Théâtre Annuel (Jeu masqué avec les Bondrès Balinais)

Inscription dès le mois de Juin pour intégrer l'atelier dès le mois de septembre de l'année en cours. Inscription au cours du 1er trimestre possible jusque début Novembre.

L'inscription pour L'Atelier Théâtre Annuel sera validée :

- Paiement en ligne via HelloAsso : dès la validation du formulaire d'inscription et réception du paiement.
- Paiement par chèque : dès réception, par la Direction, de la fiche d'inscription accompagnée du règlement correspondant.

3.2 Atelier Weekend Intensif 12h - Jeu masqué avec les Bondrès Balinais

L'inscription pour L'Atelier Weekend sera validée lors du :

- Dès réception du règlement en ligne via HelloAsso la validation du formulaire d'inscription.
- Dès réception du règlement par chèque accompagné de la fiche d'inscription.

3.3 Stage Topeng – Danse masquée de Bali

L'inscription pour un Stage sera validée lors du :

- Dès réception du règlement en ligne via HelloAsso la validation du formulaire d'inscription.
- Dès réception du règlement par chèque accompagné de la fiche d'inscription.

4. - TARIFS

4.1 Atelier Théâtre Annuel (Jeu Masqué avec les Bondrès Balinais)

Le Tarif de cet atelier est de 726 euros (Sept cent vingt-six euros) dont 30€ (Trente euros) de frais d'inscription et de dossier qui sont dus au titre de l'année de cours suivi, peu importe le moment de l'inscription.

En cas d'inscription en cours d'année, le tarif peut être dégressif. Ce tarif est appliqué et décidé uniquement par la Direction.

Inscription au cours du 1^{er} trimestre possible jusqu'au 11 Novembre au tarif de 666 Euros (six-cent soixante-six euros), dont 30€ (Trente euros) de frais d'inscription et de dossier qui sont dus au titre de l'année de cours suivi, peu importe le moment de l'inscription.

4.2 Atelier Weekend Intensif 12h (Jeu Masqué avec les Bondrès Balinais)

Le tarif pour 1 weekend est de 125 euros. (Cent vingt-cinq euros).

Le tarif pour 2 weekends est de 210 euros. (Deux cent dix euros).

4.3 Stage de Théâtre/Danse – Topèng de Bali

Le tarif d'un stage 20h est de 175€ (Cent soixante-dix euros).

Le tarif d'un stage 25h est de 210€ (Deux cent dix euros).

Le tarif d'un stage 30h est de 250€ (Deux cent cinquante euros).

5. - PAIEMENT

Le règlement des prestations s'effectue via un paiement en ligne sur la plateforme HelloAsso, soit par chèque.

5.1 Paiement de l'Atelier Théâtre Annuel

Le paiement en ligne peut se faire en une (1) fois.

Pour le paiement par chèque, il peut se faire en une (1) fois ou en trois (3) fois. Les chèques seront établis à l'ordre de COMPAGNIE TOPENG.

Aucun remboursement de l'atelier ne peut être fait à l'élève en cas d'absence, désistement, abandon, démission ou quelconque autre raison l'ayant amené à ne plus suivre l'Atelier (sauf cas de force majeure).

L'inscription en début d'année est considérée comme définitive et validée.

5.2 Paiement du ou des Ateliers weekend Jeu masqué avec les bondrès balinais

Le paiement en ligne se fait en une (1) fois et pour la totalité du montant de l'atelier.

Aucun remboursement de l'atelier weekend ne peut être fait à l'élève en cas d'absence, désistement, abandon, démission ou quelconque autre raison l'ayant amené à ne plus suivre le stage. (Sauf cas de force majeure). Le Stagiaire peut annuler son inscription et sa participation

à un stage quinze (15) jours avant le début de celui-ci sans qu'aucun frais ne lui soit retenu. Passé ce délai, l'inscription est considérée comme définitive et validée.

5.3 Paiement des Stages Topèng – Danse masquée de Bali

Le paiement en ligne se fait en une (1) fois et pour la totalité du montant du stage.

Aucun remboursement des stages ne peut être fait à l'élève en cas d'absence, désistement, abandon, démission ou quelconque autre raison l'ayant amené à ne plus suivre le stage. Le Stagiaire peut annuler son inscription et sa participation à un stage quinze (15) jours avant le début de celui-ci sans qu'aucun frais ne lui soit retenu. Passé ce délai, l'inscription est considérée comme définitive et validée.

6. – ADHESION

Tout Stagiaire doit également s'acquitter de la somme de 15€ (Quinze Euros) d'adhésion à l'Association Compagnie Topèng afin de participer aux cours et stages proposés. Cette adhésion est valable pour une (1) année à compter de la date de règlement.

7. - DROIT DE RETRACTATION

En vertu du Code de la consommation, et pour toute commande effectuée en ligne, la Compagnie Topèng accorde au Stagiaire un droit de rétractation d'une durée de quatorze (14) jours calendaires à compter de la date de réception de la commande par la Direction, lui permettant d'obtenir le remboursement des sommes déjà versées au titre de la commande, et ce dans les trente (30) jours calendaires suivant la date de notification de son droit de rétractation par le Stagiaire.

La rétractation peut se faire par l'intermédiaire d'une déclaration dénuée d'ambiguïté par e-mail, dans ce cas, la Direction adressera sans délai un accusé de réception de la rétractation. Toute demande de rétractation qui ne respecterait pas le délai légal ou les formalités de l'alinéa précédent ne sera pas prise en considération.

En cas de non-encaissement par la Direction des chèques transmis par le Stagiaire lors de son inscription, la Direction s'engage à ne pas encaisser le(s) chèque(s) du Stagiaire.

Si, après le délai de rétractation, le Stagiaire souhaite se rétracter en tout ou en partie, quelles qu'en soient les raisons, les sommes qu'il aura versées resteront acquises à la Compagnie Topèng à titre d'indemnité forfaitaire sans remboursement.

Passé ce délai, le présent Contrat constitue un engagement ferme et définitif.

Aucun remboursement, partiel ou intégral, ne pourra être réalisé en cours d'année. Et ce, quelques soit les motifs. La Direction se réserve le droit, de manière unilatérale, de proposer éventuellement une compensation (avoir, remboursement, contrepartie) et de demander, pour cela, un justificatif (attestation employeur, certificat médical...).

8. – SIGNATURE ET PREUVES

Dans tous les cas, la validation orale ou par mail à l'issue du Cours d'essai vaudront preuve de l'intégralité de ladite commande conformément aux dispositifs de la loi du 13 mars 2000 et vaudront exigibilité des sommes engagées.

Cette validation vaut signature et acceptation expresse de l'inscription du Stagiaire dans l'atelier dans lequel il s'était au préalable inscrit et se désiste ainsi de son droit de rétractation.

9. – RESPONSABILITES

La Compagnie Topèng s'engage à apporter à l'exécution des prestations tous ses soins. En revanche, la responsabilité de la Compagnie Topèng ne pourra être engagée dans le cas où l'inexécution de ses obligations serait imputable au contrat à un cas de force majeure telle que définie par la jurisprudence française ou à une grève.

De même, la responsabilité de la Compagnie Topèng ne saurait être engagée lors de la commande en ligne pour tous les inconvénients ou dommages inhérents à l'utilisation du réseau Internet, notamment une rupture de service, une intrusion extérieure ou la présence de virus informatiques.

10. - ENGAGEMENT DE L'ELEVE – REGLEMENT INTERIEUR

Le Stagiaire s'engage à respecter le règlement intérieur de la Compagnie ainsi que le règlement intérieur des lieux accueillant Atelier et Stage.

11. - DEROULEMENT DES COURS

La Compagnie Topèng se réserve le droit de procéder à l'annulation d'une formation (Cours ou Stage) en cas d'effectif insuffisant. Dans ce cas, la Direction proposera au Stagiaire concerné soit de participer à un autre cours soit un remboursement si aucune autre solution n'est possible.

L'Atelier Théâtre Annuel est dispensé un weekend par mois (d'Octobre à Juin) selon le calendrier fournis par la Compagnie, chaque weekend est composé de 12h de cours + 4 séances de 3h Les Lundis du mois de Mai/Juin pour un total de 120 heures de cours. A l'issu de

l'Atelier un weekend de représentation est prévu en Juin au Théâtre Marie-Jeanne 56 rue Berlioz 13006 Marseille.

Les horaires, dates et lieu de l'atelier Annuel sont disponibles sur le site www.compagnietopeng.fr et sur le site du Théâtre Marie-Jeanne qui nous accueille <https://cours-theatre-marseille.fr/activite-theatre-2023/cours-theatre-topeng>

12. - DROIT A L'IMAGE

Le Stagiaire peut être amené à être filmé ou pris en photo dans le cadre de ses activités au sein de la Compagnie Topèng. A cet effet, le Stagiaire autorise expressément la Compagnie Topèng, et ce sans limitation de durée, à faire usage des photographies et vidéos qu'il pourra faire de lui durant son apprentissage (répétitions ou représentations publiques) pour les utilisations suivantes : site internet, presse, publicité. La Direction s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies et vidéos susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation du Stagiaire, ni d'utiliser les photographies objets de la présente autorisation sur tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable. Le Stagiaire confirme par la présente que son autorisation est donnée en connaissance de cause et sans contrepartie financière. Il ne pourra donc prétendre à aucune rémunération du fait de l'utilisation ou diffusion des photos et vidéos réalisées.


En cas de désaccord pour l'une des utilisations et si un Stagiaire souhaiterait ne pas apparaître sur ces vidéos et photos, ce dernier en informera expressément la Direction par mail, qui s'engage à retirer lesdites vidéos ou photos.

13. – REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les informations recueillies concernant le stagiaire font l'objet d'un traitement destiné à La Direction, pour suivre l'inscription et le suivi des cours dispensés au Stagiaire. Les données sont conservées jusqu'au terme de la formation. Conformément à l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, le Stagiaire bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de celles-ci ou une limitation du traitement.

Il peut s'opposer au traitement de ses données et disposer du droit de retirer son consentement à tout moment en s'adressant à Compagnie Topèng, par courrier au : 9 Impasse Sambuc 13007 Marseille ou par email compagnietopeng@gmail.com. Le Stagiaire peut introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

14. – DROIT APPLICABLE



Les présentes conditions générales de vente sont soumises au droit français. Toute contestation relative à l'interprétation et à l'exécution desdites conditions générales sera soumise aux tribunaux compétents de Marseille.